

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du -- 4 FEV. 2020

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de classe supérieure du corps de secrétaire administratif du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2020

Le ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-2009 du 28 décembre 2011 modifié portant dispositions statutaires applicables au corps des secrétaires administratifs du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2019 autorisant, au titre de l'année 2020, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de classe supérieure du corps de secrétaire administratif du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Michèle CALERO DESROUSSEAUX, attachée d'administration, responsable d'une unité d'archives patrimoniales-conseillère de prévention, Centre d'information et de documentation, direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de classe supérieure du corps de secrétaire administratif du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2020.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Jean-Raymond BLANCHARD, secrétaire administratif de classe supérieure, gestionnaire assistant juridique, secrétariat général, bureau du contentieux ;

- Madame Alexandra TELLIER, secrétaire administrative de classe supérieure, service des affaires générales, chargée des marchés publics et des affaires juridiques, musée du château et domaine de Compiègne et de Blérancourt ;

- Monsieur François TREHEN, attaché d'administration, chargé de mission, école nationale supérieure d'architecture de Versailles,

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Monsieur François TREHEN, attaché d'administration, chargé de mission, école nationale supérieure d'architecture de Versailles.

Article 3

La secrétaire générale du ministère de la culture est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le - 4 FEV. 2020

Le ministre de la culture,
Pour le ministre et par délégation :
Cheffe du service des ressources humaines,



C. GARDETTE